

Programme d'assistance financière afin de permettre aux étudiants/étudiantes de l'Université de Montréal de participer à des colloques ou congrès portant sur le droit des technologies de l'information

La Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique a mis en place un programme de bourses afin de favoriser la participation des étudiants/étudiantes de l'Université de Montréal à des **colloques** et autres **activités scientifiques** relatifs au droit des technologies de l'information et du commerce électronique.

Chaque bourse couvre une partie ou la totalité des frais d'inscription exigés des étudiants/étudiantes qui désirent assister à un colloque ou autre activité scientifique portant sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique.

Modalités du programme

La Chaire annonce sur son site < www.chairelrwilson.net > les colloques et autres activités qui sont éligibles. Les étudiants/étudiantes désireux d'y assister doivent faire parvenir un message indiquant leur intention de s'inscrire à l'activité en mentionnant le nom de l'activité et la date de son déroulement.

Comme les fonds sont limités, la Chaire confirme à chaque étudiant/étudiante que l'activité sera appuyée ou informe l'étudiant/étudiante que les ressources disponibles sont épuisées.

Chaque étudiant/étudiante s'inscrit directement à l'activité.

Une fois l'activité tenue, l'étudiant/étudiante fera parvenir une copie de son bulletin d'inscription accompagnée du reçu officiel émis par l'entité qui organise l'activité, son adresse personnelle de même que son numéro d'assurance sociale à :

Pierre Trudel, professeur
Titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique
Centre de recherche en droit public
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC Canada H3C 3J7

Sur réception de ces documents, la Chaire transmettra un chèque d'un montant n'excédant pas le coût de l'inscription à tarif étudiant pour l'activité.

Étant donné que les sommes attribuées à ce programme sont limitées, la Chaire se réserve le droit de limiter le nombre de participations financées.

Pour informations : < www.chairelrwilson.net >